



Conseil Communautaire 30 Janvier 2013 Athesans

Compte rendu de séance

L'an deux mil treize, le trente janvier, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel se sont réunis à la salle de 70110 ATHESANS après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ernest SCHAER, Président.

Etaient présents : Ernest SCHAER – Christian PLAISANCE – Alain BIZZOTTO – Eugène VAUDREY – Pierre PORRACHIA – Robert BADALAMENTI – Michel BORON – Christian PONSOT – Jacques MOUGEOT – Charles GRANET – Philippe GAMET – Denise GATSCHINE – Christian BOYER – Marie-Jeanne GOUDEY – Nicolas PLANCHON – Michel RICHARD – Christian PERRIGUEY – Roger BERTRAND – Jean-Noël ROUSSEL – Jean-Marie RONDEY – Frédéric FRANCOIS – Daniel BRUCHON – Hugo WALZ – Michel CUENIN – Monique BOLORE – Claude MOREL – Gérard THEVENY – Guy SAINT DIZIER – Jean-Marie TRAHIN – Jean GAMET – Pierre SAVARIN – Pierre MUNIER – Daniel CLERC – André MARTHEY – Pierre THOMASSIN – Sylvain MORISOT – Colette CORNEVAUX – Annie CLERC – René LAJEANNE – Nadine BOUCARD – Jacques VIVIEN – André DUBOIS – Jean-Pierre GOLASZEWSKA – Michel THEVEAU – Daniel ZAHNER – Roland VUILLEMIN – Paulette SEGUIN – Henri BOSSERT – Thierry RICCI – Colette CLERC

Absents ayant donné procuration : Michel DAVAL (procuration à Michel RICHARD) – Claude MUFFAT (procuration à Michel CUENIN) – Bruno SAILLEY (procuration à Pierre THOMASSIN) – Gérard PELLETERET (procuration à Colette CLERC)

Absents excusés : Jean-Pierre MOREL – Claudine GUILLARD – Pierre VIENOT – Jean-Paul BELON – Lionel GIRARDOT – Ghislaine VUILLIER – Alain VUILLIER – Alain JACQUARD – Jean-Louis MOUGENET – Gérard GAMET – Alain SEGUIN – Jacques RICCIARDETTI – Jeannine BOSSI – Francine CHAMPION – Jean-François TOUBIN – Edmond BREPSON – Patrice COLNEY – René LEGENDRE

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2013

Membres en exercice : 72

Membres présents : 50

Suffrages exprimés : 54

Procuration : 4

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Charles GRANET, Délégué Communautaire de AUTREY LE VAY a été élu secrétaire de séance.

1/ Justification du motif d'urgence

Le Président énonce que la convocation du conseil communautaire intervient sous le motif de l'urgence ce qui permet d'abaisser le délai de convocation à un jour franc.

Le Président précise que la procédure de convocation d'urgence naît d'une discussion avec l'acquéreur potentiel de la parcelle et plus particulièrement de son refus du prix de vente proposé par la communauté de communes. L'urgence était de fixer un autre prix compte tenu des négociations éventuelles avec d'autres collectivités. Le Président précise qu'il fallait démontrer la réactivité de la communauté de communes et donc sa motivation à implanter l'entreprise sur le territoire intercommunal.

Le Président propose donc de valider la procédure d'urgence de la convocation du conseil communautaire.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité le caractère d'urgence de la réunion

2/ Prix de vente des parcelles

Pour faire suite à un contact avec l'acquéreur potentiel, le Président énonce qu'il convient de modifier le prix pour la vente du site de la base travaux de Villersexel.

Le Président propose donc de fixer les prix suivants :

- 4€ / m² : vente de l'intégralité de la superficie
- 7€ / m² : prix conditionné à l'acquisition de 2 ha et plus
- 12€ / m² : prix conditionné à l'acquisition jusqu'à 1,99 ha

Le Président précise que ces prix sont pratiqués au regard des frais et des travaux potentiels à réaliser. En effet, la vente d'une partie seulement de la superficie induit la création d'une voirie et le déplacement des réseaux augmentant de fait le prix du m² vendu.

Le conseil communautaire valide les prix proposés ci-dessus à 49 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.